



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE**

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 8 septembre 2025, à 19 h 30, à la salle municipale du bureau administratif, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère.

Sont présents(es):

Siège #1 - Monsieur Guy Dupuis
Siège #2 - Monsieur Jacques Pepin
Siège #4 - Madame Nadia Hébert
Siège #5 - Madame Joséane Turgeon
Siège #6 - Madame Claudia Quirion

Est/sont absents(es):

Siège #3 - Monsieur Éric Morissette

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Marcel Normand. Mme Annick Girouard, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, assiste aussi à la séance.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit : **RÉSOLUTION: 2025-09-231 / DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE MADAME CLAIRE GÉLINAS CONCERNANT LA PROPRIÉTÉ DU 1330, CHEMIN DE LA VALLÉE-DES-PLAINES (LOT 5 180 999)**

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE

JEUDI LE 4 SEPTEMBRE 2025

Procès-verbal de la réunion régulière du comité consultatif d'urbanisme tenu, le jeudi le 4 septembre 2025 au bureau de la Municipalité de Saint-Valère de 16 h 20 à 16 h 32.

Sont présents: Messieurs Christian Guillemette

Guy Dupuis

Madame Joséane Turgeon

Est aussi présent : Madame Amélia Lacroix

Est absent : Monsieur Hugo Chrétien

Guy Pépin

La séance est ouverte à 16h20 par madame Amélia Lacroix, secrétaire de la réunion.

01-2025 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Christian Guillemette et adopté à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

02-2025 Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 19 juin 2025

ATTENDU QUE le procès-verbal du 19 juin 2025 a été présenté et lu par les membres du comité durant la séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Dupuis, appuyé par Christian Guillemette, que le procès-verbal de l'assemblée tenue le 19 juin 2025 soit accepté tel que rédigé.

04-2025 Demande de dérogation mineure de Madame Claire Gélinas concernant la propriété du 1330, chemin de la Vallée-Des-Plaines (lot 5 180 999)

ATTENDU QUE Madame Claire Gélinas a déposé une demande de dérogation mineure concernant la propriété sise au 1330, chemin de la Vallée-Des-Plaines, en la municipalité de Saint-Valère, plus précisément sur les lots 5 180 999 du cadastre du Québec, situé dans la zone RA-14 du plan de zonage de la municipalité;

ATTENDU QUE la demande vise à autoriser la construction d'un logement intergénérationnel ayant une superficie de plancher de 75 % de la superficie de plancher totale du logement principal alors que le règlement de zonage 006-2024 prévoit la superficie de plancher maximum d'au plus 50 % de la superficie de plancher totale du logement principal, sans compter les parties communes;

ATTENDU QUE la résidence a une petite superficie;

ATTENDU QUE dû à la forme du terrain l'espace en cours arrière est très limité;

ATTENDU QUE refuser la demande occasionnerait un préjudice à la propriétaire qui ne pourrait obtenir l'aide qu'elle a besoin.

ATTENDU QUE l'acceptation de la demande ne cause pas d'atteinte à la jouissance des propriétaires des immeubles voisins;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Dupuis, appuyé par Joséane Turgeon, que le Comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de la demande de Madame Claire Gélinas afin d'autoriser la construction d'un logement intergénérationnel ayant une superficie de plancher de 75 % de la superficie de plancher totale du logement principal, soit 1680pi².

05-2025 Varia

Aucun sujet n'est apporté.

06-2025 Levée de la séance

Il est proposé par Christian Guillemette à 16 h 32 que la séance soit levée.

Christian Guillemette Amélia Lacroix,

Président Inspecteur régional en bâtiments

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nadia Hébert et appuyé par le conseiller Jacques Pépin d'entériner les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme recommandant l'acceptation de la dérogation qui a été fait à la municipalité.

Adopté à l'unanimité

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Valère, ce **9 septembre 2025**.



Annick Girouard
Directrice générale et greffière-trésorière

*2, rue du Parc, Saint-Valère (Québec) G0P 1M0
Téléphone : 819 353-3450 | Télécopieur : 819 353-3459*